

## **Commune de la Piarre**

### **Compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2021 à 20h**

Le vingt neuf octobre 2021, à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de La Piarre, sous la présidence de Madame PRUNSTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 5

Étaient présents : DEPEYRE Nadine, PRUNSTER Magali, Éric ODDOU (arrivé à 20h15), François DEPEYRE et XAVIER Frédérique.

Nombre de votants : 5

5 habitants du village assistent à la réunion.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Frédérique XAVIER se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

#### **1- Questions du public**

La Maire invite à commencer le conseil municipal par les questions du public. Les personnes présentes interrogent le Conseil municipal sur les coupes affouagères. Lors du précédent conseil, François, responsable de la Commission Forêts et environnement, avait annoncé une réunion courant octobre, qui n'a pas eu lieu. Il répond qu'il ne pourra pas la faire avant le 15 novembre. Des habitants s'agacent sur ce dossier qui traîne. Les dernières coupes ont eu lieu en 2017 et certains s'inquiètent du risque de ne plus avoir de bois pour se chauffer.

20h15 : Arrivée d'Eric ODDOU.

Des habitants rappellent que certains villageois roulent très vite dans le village, que ce soit à l'entrée, devant la maison de Patrick ABERT ou sur la route du Vissac. La Maire répond qu'elle a pris contact avec l'antenne technique du conseil départemental pour installer des instruments de mesure de vitesse.

Le container à cartonnages près de la Cure a été déposé à l'envers de telle sorte qu'il n'est plus possible d'y avoir accès.

#### **2- Approbation du procès verbal du précédent conseil municipal**

Validation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2021 : Éric informe qu'il n'a pas eu le PV ni la convocation de ce CM sous format papier comme il l'a précédemment demandé. Aussi il votera contre. Il n'a pas d'ordinateur et a accès à internet uniquement avec son téléphone portable. La Maire prend la parole pour dire que les

convocations sont envoyées via le logiciel AGEDI et elle s'étonne qu'il ne parvienne pas à ouvrir les pièces jointes au format pdf (format universel). Éric répond qu'il ouvre les pdf envoyés par la Communauté de communes mais pas ceux envoyés par la mairie. La deuxième adjointe informe qu'elle a mis elle-même le PV du précédent conseil municipal dans la boîte aux lettres d'Éric qui est commune avec celle de Laurent et de leur maman. La première adjointe rappelle que la boîte aux lettres initialement prévue pour abriter le cahier citoyen a été enlevée car ce cahier n'était pas utilisé. Elle demande s'il ne serait pas plus simple d'imprimer les documents et de les déposer dans cette boîte qui serait déposée sur les marches à l'entrée de la mairie. Chaque fois que l'on y mettrait des documents, on enverrait un sms à Éric l'invitant à venir retirer les documents.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé avec 3 voix, une abstention et une voix contre.

### **3- Renouveaulement des baux pour les pâturages**

Ce point, initialement prévu à l'ordre du jour du conseil municipal en date du 10 septembre, avait été reporté par manque d'information. M.BELIEN souhaite retirer les parcelles ZD 67 et ZD 73 (d'une surface totale de 1Ha30 et d'un montant de 15€). Il s'engage à les remettre en l'état en passant avec un broyeur. François recommande de veiller à ce que cela soit fait réellement.

Aussi, les baux à renouveler correspondent à :

- Bail à M.BELIEN : ZC 17 (pour un montant de 70€) et ZA 2 (pour un montant de 300€) soit un total de 370€/an (soit 37Ha au total).

- Bail à M.ODDOU : ZD 42 et ZD 43 pour un montant total de 15€/an et une surface de 1Ha58.

Il est proposé de renouveler les baux annuels au même tarif que l'an dernier : 10€/Ha. Les indices de fermage sont communiqués au premier octobre de chaque année (entre 7.73 et 43.27€/Ha pour l'année 2021) et il est possible d'attribuer un prix différent selon la valeur des parcelles louées. Suite à un contact avec la Chambre de l'Agriculture, il s'avère que les baux ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur qui distingue plusieurs formes de contrats dont deux sont particulièrement adaptés pour notre commune :

- Le bail à fermage : avec une durée minimale de 9 ans.

- La convention pluriannuelle de pâturage : pour une durée de 5 ans.

Au vu de ces deux éléments, la Maire soumet au vote qu'un avenant de 6 mois permettant de les prolonger jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 soit proposé aux deux locataires. Cela laisse toute l'année 2022 pour décider de la nouvelle forme de contrat à proposer.

Vote pour le renouvellement en l'état des baux pour pâturages : 5 pour.

Vote pour un avenant de 6 mois aux locataires : 5 pour.

#### **4- Convention pour le déneigement des rues étroites**

La deuxième adjointe expose que la lame de la commune ne permet pas de déneiger les rues étroites. Un appel à volontaire a été passé sur la gazette, auquel Henri VERGIER, représentant l'EARL Le Friand, a répondu favorablement : il a acheté une lame et des chaînes pour équiper son quad. Une convention identique à celle de Laurent ODDOU est proposée au vote (60€ HT /heure de déneigement pour une durée de 2 ans). Un plan comportant le détail des rues à déneiger par chacun des deux intervenants sera établi. François rajoute qu'il conviendrait qu'ils s'arrangent entre eux. De plus, il semble pertinent de rajouter un « forfait équipement » de 150€ par an, qui serait déduit des heures de déneigement le cas échéant. Ce forfait serait bien évidemment rajouté sur la convention de Laurent ODDOU, le principe d'équité étant fondamental. Éric informe que les conventions signées par le Conseil départemental, avec d'autres prestataires, stipulent un forfait fixe qui n'est pas déduit mais vient se rajouter aux heures d'intervention pour déneigement. La première adjointe ajoute que, renseignements pris auprès de quelques communes de la CCSB, les conventions comportent généralement un forfait déduit et un prix horaire de 60€/h.

Après discussion, le conseil s'accorde pour proposer au vote la convention avec Henri VERGIER : 5 pour.

Vote pour le forfait de 150€ déduit des heures de déneigement : 5 pour.

#### **5- Échange de terrain, classement et déclassement de voirie communale**

Suite à la délibération de principe du 21 mai, Germain CHARBONNIER a fait réaliser les travaux de déplacement du chemin de Bourriou devant sa maison. Le bornage a été réalisé par le géomètre TOULEMONDE de Gap. L'échange porte sur deux parcelles de 63m<sup>2</sup> et a permis de créer un chemin plus large que le précédent. La nouvelle parcelle est en cours de numérotation (D 916). Il convient de classer la parcelle D915 en voirie communale et de déclasser la parcelle D916 pour l'attribuer à M.CHARBONNIER, selon une procédure identique à celle suivie pour le déplacement de la route du Vissac devant la maison de Philippe LUCCHINI. Lorsque cette délibération aura été prise, un rendez-vous chez le Notaire permettra d'acter le changement de propriétaire. Un procès verbal de réception a été effectué le 19 octobre. Éric demande qui a effectué le PV, la Maire répond que personne n'ayant répondu à son appel à volontaire, elle l'a fait elle-même (accompagnée de la 2ème adjointe). La première adjointe rajoute qu'elle a répondu mais elle n'était pas plus experte sur le sujet que la Maire. Lorsqu'il avait contacté la mairie, M.CHARBONNIER avait annoncé qu'il prendrait à sa charge la totalité des frais de notaire, il a choisi l'étude TUDÈS de Serres.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **6- Décisions modificatives**

Lorsque l'ordre du jour du Conseil Municipal a été rédigé, la Maire pensait qu'il serait nécessaire de réajuster le budget primitif afin de prendre en compte la dépense nouvelle liée à l'embauche d'une personne en contrat aidé. Finalement, le budget pour les charges de personnel est suffisant car une somme avait été prévue pour financer des heures complémentaires en télétravail à l'actuelle secrétaire, qu'elle a souhaité ne pas assurer sur le long terme (télétravail déjà imposé avec la crise sanitaire).

Clara LEBRUN a été recrutée sur le poste. Elle a un niveau BTS « Étude et économie de la Construction ». Compte tenu qu'elle doit repasser quelques UE (Unités d'enseignement) en juin prochain en candidat libre afin de le valider entièrement, elle cherchait un emploi à temps partiel en attendant de poursuivre ses études l'année scolaire suivante. Son contrat débute le 8 novembre pour 20h hebdomadaires répartis sur 3 jours.

La Maire profite que l'on évoque le budget pour répondre à la demande écrite d'Éric lors du dernier conseil municipal (lettre lue par François) concernant les frais engagés par la commune afin de supporter les frais de déplacement et l'augmentation des indemnités. En 2020, 138.14€ ont été remboursés à la Maire pour ses déplacements et 46.98€ pour le premier semestre 2021. L'augmentation des indemnités des élus correspond à un coût annuel de 7850€, dont 3000€ sont pris en charge par l'État au titre de la DPEL (Dotation Particulière Élu Local), restent donc à charge de la commune 4850€ par an.

## **7- Convention avec le SDIS**

La première adjointe expose que dans le cadre de la défense contre l'incendie, la commune est responsable de l'entretien des Points d'Eau Incendie (5 bornes et 2 citernes sur le village). Il est possible de passer une convention avec le SDIS qui assurerait ce service pour un montant de 32€/borne soit 160€ pour 3 ans (car un contrôle tous les 3 ans est assuré). Une délibération avait déjà été prise en 2019 mais la convention n'a pas été actée jusqu'au bout, donc les contrôles n'ont jamais été effectués. Le tarif ayant évolué entre temps, il est plus simple de délibérer à nouveau pour le même objet.

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

## **8- Coupes affouagères**

Cette année, il est proposé deux formules aux habitants, soit une coupe sur pied assurée par le particulier, soit une coupe assurée par l'entreprise. Les tarifs suivants sont proposés au vote :

- coupe par particulier : 100€, 4 habitants se sont dits intéressés.
- coupe par entreprise : 42€ le stère (répartis comme suit : 38€ pour l'entreprise, 1€ de commission pour l'ONF et 3€ de commission pour la mairie). 10 habitants se sont dits intéressés.

Une délibération avait été rédigée en 2019 pour prolonger les coupes affouagères de 2017 car certaines n'étaient pas terminées.

Les deux tarifs sont votés à l'unanimité.

Éric soulève le problème de gaspillage de bois dans le cas de la coupe par l'entreprise. La première adjointe approuve le fait que les entreprises laissent souvent du bois considéré trop petit pour être rentable. Pour autant, il lui paraît délicat de parler de gaspillage car d'une part, cela peut permettre à des foyers d'avoir du bois gratuit et d'autre part, le « bois mort » suit le « cycle de la vie » et constitue nourriture et hébergement pour les êtres vivants qui peuplent nos forêts. Il revient de plus à la charge de la commune d'insister auprès de l'entreprise pour qu'elle laisse la forêt et le chemin d'accès en état. Cette jeune entreprise a tout intérêt à poursuivre son partenariat avec l'ONF et donc à satisfaire les communes qui font appel à cette forme de contrat.

Un contact sera pris rapidement avec le garde ONF pour assurer le marquage des 4 parcelles dont la coupe est assurée par des particuliers. Gérard ANGELI s'est porté volontaire pour l'accompagner. De plus, il sera demandé au garde ONF d'assurer une réunion publique avec les habitants avant le 15 novembre, principalement pour répondre aux questions des habitants concernant la coupe par l'entreprise.

### **9- Colis de fin d'année**

L'an dernier, le conseil municipal avait proposé un colis de fin d'année aux habitants en résidence principale. La première adjointe propose au conseil que cela soit renouvelé cette année aussi. Elle soumet au vote l'enveloppe de 460€, identique à celle de l'an dernier. La composition des colis pourrait être décidée par la commission convivialité qui aura lieu lundi 8 novembre à 20h et où il sera aussi question de l'organisation des travaux participatifs pour l'aménagement du jardin public. Le comité des fêtes a d'ores et déjà dit qu'il doublerait sa participation (compte tenu du contexte sanitaire ayant empêché de nombreuses manifestations) et participerait aux colis à hauteur de 10€ par colis (soit un total de 20€).

La proposition est approuvée à l'unanimité.

### **10- Diagnostic du bâtiment de La Cure et intervention sur les radiateurs du gîte**

La deuxième adjointe présente le rapport de conformité électrique établi par la société SOCOTEC pour le bâtiment de La Cure. La sécurité des personnes n'est pas engagée puisque les différentiels de chaque appartement fonctionnent bien. Mais les points lumineux ne sont pas aux normes et il conviendra d'y remédier.

Par ailleurs, la réglementation exige que les cheminées soient tubées par le bailleur. Pascal GIRAUD est venu le 8 octobre pour vérifier si le tubage est envisageable. Les cheminées sont extrêmement goudronnées et les boisseaux ne seront jamais assez larges

pour supporter un tubage. 2 ramoneurs assurant le débistrage ont été contactés. Le premier est venu le 21 octobre afin d'établir un devis. Il pourrait assurer l'intervention le 18 novembre pour un montant de 900€ (pour les 4 cheminées). Il a attiré notre attention sur le fait que des fils de télévision passent dans une cheminée et que le débistrage peut fragiliser les boisseaux. La seconde entreprise ne sera disponible que début décembre mais son devis estimatif donné par téléphone est de 100€ par cheminée maximum.

Des questions se posent : assurerons-nous le débistrage des cheminées au risque que cela fragilise les boisseaux ? Autorisons-nous les locataires à se chauffer au bois bien que le tubage ne soit pas possible ? Le conseil municipal donne-t-il son accord à la Maire pour supporter une telle responsabilité ?

D'autres formes de chauffage sont évoquées mais il faut reconnaître que le bâtiment n'est pas isolé et cela va constituer une dépense importante pour les locataires afin de se chauffer correctement. François évoque l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) qui pourrait nous aider à trouver des aides pour restaurer ce bâtiment. Après discussion, le conseil municipal s'accorde pour faire intervenir l'entreprise la moins chère pour assurer le débistrage, pour renoncer à la mise en conformité des cheminées (avec un tubage) et autoriser les locataires à se chauffer au bois tout de même pour cette année au vu du délai très court. La première adjointe interroge le caractère réaliste de mentionner le délai d'une année car selon elle, des travaux (rénovation ou reconstruction) ne pourront pas être supportés par la commune en plus de ceux de la station d'épuration (en terme de finances et de ressources humaines pour mener les projets).

Un moyen de chauffage doit être trouvé pour le local dédié à la bibliothèque, le conseil municipal s'accorde pour l'achat d'un radiateur électrique. Des devis seront effectués. Des travaux pour un montant de 1400€ ont été effectués sur les radiateurs au gaz du gîte dont l'allumage était extrêmement difficile. Une intervention sur le compteur électrique du gîte devra être envisagée car le disjoncteur s'est déclenché à plusieurs reprises lorsque les locataires utilisaient deux appareils (augmentation de la puissance, raccordement à celui de la bibliothèque...). La Maire évoque l'éclairage public et l'éventuelle nécessité d'une intervention pour réparer ceux qui ne fonctionnent plus (celui près de M. & Mme DEPEYRE Jean-louis et celui en haut des Aires), sachant que l'entreprise Avenir Elec ne pourra plus assurer l'entretien des lampadaires. La deuxième adjointe mentionne M. PANSINI, électricien sur Laragne qui est déjà intervenu à la maison communale. François évoque la société ALLEMAND sise à Gap. À ce propos, Éric mentionne l'urgence de couper les branches des haies le long du chemin des Aires afin de permettre le passage des engins agricoles. Selon lui, les travaux effectués cet été ne le permettent toujours pas. Enfin, M.PALPANT viendra terminer les petits travaux de maçonnerie sur le bâtiment de la mairie (seuil en béton devant le portail côté bibliothèque, poteau du portail du même côté, condamnation des cheminées et rescelllement des gonds des volets de l'appartement de Nadine et Jean-Luc JOFRET). L'agent technique lui viendra en aide pour ces travaux.

## **11- Plan d'adressage et voirie**

La commission « adressage » s'est réunie à deux reprises. Elle a retenu l'idée de faire des réunions de quartier afin de s'accorder sur le nom des rues. Un premier recensement permet de comptabiliser 28 panneaux de rues et 87 panneaux de numéros d'habitations. Une étude plus précise permettra de réajuster ces chiffres afin de valider la demande d'une subvention lors du prochain conseil municipal.

Une réflexion est engagée avec le Conseil Départemental concernant le chemin qui mène aux relais, lequel devrait être classé chemin départemental (donc l'entretien devrait leur revenir).

Des recherches menées sur le statut des voies ont permis de mettre en lumière la distinction entre chemin communal (dont l'entretien est assuré par la commune) et chemin d'exploitation (dont l'entretien est assuré par les propriétaires de part et d'autre dudit chemin). Suite au remembrement, tous les chemins ont été classés chemins ruraux sur la commune. Éric prend la parole pour dire que des chemins sont classés en chemins d'exploitation, les propriétaires peuvent en bloquer l'accès aux promeneurs. Il a eu le cas avec M. DEPEYRE Gilbert qui avait bloqué l'accès aux Ailes. La maire poursuit en exposant qu'il est nécessaire pour la commune de connaître les différents statuts des voies de la commune afin d'identifier à qui revient l'entretien et définir ainsi des priorités pour ceux relevant de la commune (curage des fossés et taille des végétaux). Auparavant, la commune faisait appel à l'entreprise AUBEPART mais celle-ci n'assure plus ce service. Elle a pris contact avec Olivier REYNAUD qui assure ce service pour quelques communes alentour.

Par ailleurs, la commune doit valider chaque année son linéaire de voirie, lequel est pris en compte pour l'attribution de la Dotation de Solidarité Rurale. Ce dossier n'est pas à jour et des voies devront être déclassées car elles ont été vendues à des particuliers depuis plusieurs années. De plus, un contact a été pris avec le SDIS concernant l'entretien des pistes DFCI pour permettre l'intervention des services en cas d'incendie.

La Maire évoque le chemin de la Mourière. Il est rempli d'alluvions et doit être curé au risque d'emporter la digue en contre-bas lors des prochaines pluies abondantes. Il est nécessaire de demander une autorisation avant d'intervenir dans le lit d'une rivière. La Maire évoque la possibilité de demander une subvention pour travaux exceptionnels.

## **12- En questions diverses,** la Maire évoque les prochaines dates :

2 novembre	Visite de la Société CEREMA pour les diagnostics des ponts et murs de soutènement
3 et 5 novembre	Ateliers autour de l'eau animé par l'association GSA dans le cadre de la bibliothèque (Financement BDP)
4 novembre	Journée sur les risques incendie organisée par Les Communes Forestières (à Serres)
11 novembre	Cérémonie de commémoration de la fin de la Première Guerre Mondiale à 11h30

Éric demande le coût du contrôle de la société CEREMA. La Maire et la première adjointe répondent de concert que cela est gratuit et a été proposé dans le cadre du plan France Relance.

La Maire expose qu'elle a reçu beaucoup de demandes de parrainages (une trentaine) pour les élections présidentielles. Elle souhaiterait que ce choix soit fait de concert, avec le conseil municipal ou l'ensemble des habitants. Elle a repris les votes des dernières élections qui témoignent d'une tendance dans le village pour les partis de gauche radicale et d'extrême droite. Éric précise qu'il a toujours parrainé un candidat et que selon lui, cela relève de la responsabilité de maire. La première adjointe répond qu'effectivement cela relève de la responsabilité propre de la ou du Maire mais que la Maire expose son souhait que le parrainage fasse l'objet d'une concertation. Elle propose que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de travail du conseil municipal afin que le conseil se mette d'accord sur un candidat.

La Maire évoque les factures d'eau et le fait qu'un système de paiement en ligne va être mis en place (le paramétrage est en cours), conformément à une délibération prise en 2019 mais jamais mise en application. Le site internet de la commune est en bonne voie et pourrait faire l'objet d'une annonce de sa mise en place en début d'année 2022 (le temps de l'alimenter à minima).

La première adjointe annonce que la commission « Convivialité » se réunira lundi 8 novembre avec, à l'ordre du jour, l'aménagement du jardin public et la constitution des colis de fin d'année.

Les dates des prochaines réunions sont fixées :

Lundi 15 novembre à 20h Réunion de travail du conseil municipal	Vendredi 17 décembre à 20h Conseil municipal
--	---

La séance est levée à 22h25.

La secrétaire de séance,  
Frédérique XAVIER